



Bruxelles, le 10 mai 2006

L'Institut national d'assurance maladie-invalidité et l'Agence intermutualiste

Communiqué de presse

Campagne de feed-back relative au dépistage du cancer du sein

Informers les médecins sur le dépistage organisé

A l'initiative du Conseil national de la promotion de la qualité, l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI) enverra, cette semaine, un feed-back individuel sur le dépistage du cancer du sein à plus de 14.000 médecins généralistes, gynécologues et radiologues.

Objectif

Ce feed-back vise un double objectif.

- Informer les médecins sur les recommandations scientifiques ayant trait au dépistage précoce du cancer du sein parmi la population en général. Ces informations sont basées sur le récent rapport intitulé « Dépistage du cancer du sein » du Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE).
- Fournir aux médecins des données chiffrées concernant les mammographies effectuées auprès de leurs patientes âgées de 50 à 69 ans, au cours de la période 2001-2004.

Un examen de dépistage gratuit et de grande qualité pour les femmes entre 50 et 69 ans

Le feed-back fournit des chiffres concernant spécifiquement les femmes âgées de 50 à 69 ans, groupe cible du dépistage organisé du cancer du sein. Ce programme de dépistage a été lancé en Belgique en 2001 et a pour objectif d'examiner systématiquement toutes les femmes âgées de 50 à 69 ans, une fois tous les deux ans, par une mammographie gratuite de dépistage.

Les femmes sont invitées par lettre ou sont envoyées au dépistage par leur médecin généraliste ou leur gynécologue. La mammographie de dépistage répond aux normes de qualité du programme « Europe Against Cancer » : chaque mammographie fait l'objet d'une deuxième lecture effectuée par un expert indépendant et l'équipement est soumis à des contrôles de qualité stricts.

Le programme vise à dépister de manière précoce d'éventuels cancers du sein, c'est-à-dire lorsqu'ils peuvent encore être guéris. Le but final est bien entendu de réduire le nombre de décès dus au cancer du sein.

La distinction entre le dépistage et le diagnostic est importante

Dans le feed-back, l'accent est mis sur la distinction entre l'examen diagnostique du sein d'une patiente présentant des plaintes et la mammographie de dépistage réservée aux femmes de 50 à 69 ans et réalisée en l'absence de motif clinique spécifique.

La mammographie diagnostique « ordinaire » ne requiert pas de double lecture et un contrôle systématique de la qualité de l'équipement n'est pas obligatoire.

C'est pourquoi, le dépistage organisé (par mammographie gratuite de dépistage) chez les femmes ne présentant aucune plainte spécifique remplace :

- la mammographie diagnostique de dépistage du cancer du sein
- d'autres examens (tels que l'échographie), qui ne se sont pas avérés utiles dans le cadre du dépistage du cancer du sein.

Information et sensibilisation

Par le biais de ce feed-back, le Conseil national de la promotion de la qualité souhaite sensibiliser et soutenir les médecins au dépistage organisé. Ils y jouent en effet un rôle-clé. Un médecin bien informé est l'interlocuteur par excellence pour les femmes reprises dans le groupe cible.

L'Agence intermutualiste (AIM) suit de près le programme de dépistage et publie chaque année un rapport d'évaluation. Le troisième rapport AIM (www.cin-aim.be/fr/projects/mammo3) démontre que le nombre de femmes effectivement examinées depuis le début de l'instauration du dépistage organisé a dépassé les 50%. Il reste toutefois encore un long chemin à parcourir pour atteindre l'ensemble des femmes du groupe cible.

Outre un document de pratique individuel, le feed-back constitue également un instrument adéquat dans la promotion de la qualité par le biais des groupes locaux d'évaluation médicale de médecins. Le site internet de l'INAMI facilite la discussion menée au sein de ces groupes : il propose des feed-back anonymes et une présentation prête à l'emploi (www.inami.be/fr/care/doctors/promotion-quality/feedback-mammo/).

L'élaboration pratique de cet ensemble de feed-back est le résultat des travaux d'un groupe de travail du Conseil national de la promotion de la qualité (CNPQ). Y siégeaient : des représentants des médecins généralistes, des gynécologues et des radiologues. Le KCE, l'AIM, l'Institut scientifique de santé publique (ISSP), la Communauté française, la Communauté flamande et le Service Research, Development & Quality (RDQ) de l'INAMI y étaient également représentés.

Personne de contact INAMI

Dr Antoon Mensaert

Tél.: 02/739 73 35

E-mail : antoon.mensaert@inami.fgov.be

Personne de contact AIM

Anne Remacle

Tél. 02/246 49 62.30 ou 0486/28 31 08

E-mail : anne.remacle@mc.be